

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 juin 2021

BIOÉTHIQUE - (N° 4222)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 613

présenté par
M. Gosselin

ARTICLE 3

À l'alinéa 66, supprimer les mots :

« des embryons proposés à l'accueil et ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Pour des raisons éthique, il convient de séparer le sort des embryons, de celui des gamètes.